



HAL
open science

Plusieurs siècles de fabrication des chaires au Collège de France

Emanuel Bertrand

► **To cite this version:**

Emanuel Bertrand. Plusieurs siècles de fabrication des chaires au Collège de France. *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2018, Après 1918, 33, pp.321-326. halshs-02174476

HAL Id: halshs-02174476

<https://shs.hal.science/halshs-02174476>

Submitted on 5 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Plusieurs siècles de fabrication des chaires au Collège de France

À propos de l'ouvrage collectif dirigé par Wolf Feuerhahn, *La politique des chaires au Collège de France*, Paris, Les Belles Lettres/Collège de France, 2017, 560 pages

Emanuel Bertrand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/1268>
ISSN : 1963-1022

Éditeur

Éditions de la Sorbonne

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2018
Pagination : 321-326
ISBN : 979-10-351-0081-0
ISSN : 1622-468X

Ce document vous est offert par Centre national de la recherche scientifique (CNRS)



Référence électronique

Emanuel Bertrand, « Plusieurs siècles de fabrication des chaires au Collège de France », *Revue d'histoire des sciences humaines* [En ligne], 33 | 2018, mis en ligne le 12 décembre 2018, consulté le 28 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/1268>

Plusieurs siècles de fabrique des chaires au Collège de France

À propos de l'ouvrage collectif dirigé par Wolf Feuerhahn, *La politique des chaires au Collège de France*, Paris, Les Belles Lettres/Collège de France, 2017, 560 pages

L'ouvrage collectif *La politique des chaires au Collège de France*¹ rassemble vingt contributeurs et dix-sept chapitres sans jamais apparaître comme une simple juxtaposition d'études de cas. Il s'agit ici d'une entreprise collective cohérente, aux problématiques bien circonscrites et partagées par tous les auteurs du volume, dont les différents chapitres dialoguent continuellement entre eux, renvoyant même souvent les uns aux autres explicitement. Certaines des contributions se focalisent sur une discipline précise, d'autres sur un domaine académique plus large, d'autres encore sur une question transversale aux différents champs disciplinaires. Certaines se concentrent sur une période de temps limitée, d'autres proposent une approche synthétique, parfois même quantitative ou statistique, sur une plus longue échelle temporelle. Mais toutes partagent un questionnement commun.

La cohérence de cette enquête collective a certainement une double origine. La première réside dans le fait que l'ouvrage est issu d'un colloque, organisé en novembre 2014 au Collège de France, intitulé « Dans l'atelier des intitulés. À propos de la singularité du Collège de France » (p. 17, note 6), et au cours duquel les différents contributeurs ont pu confronter les résultats de leurs recherches. La seconde repose sur l'exploitation d'une source commune : un fonds d'archives particulièrement riche, centré sur les registres de délibération des assemblées des professeurs du Collège de France, qui, selon l'analyse statistique de Yann Renisio, se tiennent en moyenne cinq fois par an pendant la période 1800-2000, et sur les rapports de présentation de chaires et de candidats par les professeurs au cours de ces assemblées. Ces archives permettent aux auteurs de réaliser une plongée dans l'atelier des chaires du Collège de France, et sont également mobilisées pour mettre en perspective le discours historiographique indigène de l'institution. En effet, les propos consignés dans ces archives des acteurs de la fabrique des chaires du Collège permettent de saisir ce qui fait système dans leurs justifications et leurs argumentaires, et produit ainsi une autodéfinition de l'institution. Mais grâce à ces archives, en scrutant les pratiques effectives de délibération et de décision, les auteurs mettent également en évidence de nombreux cas concrets qui s'écartent de cette autodéfinition, et invitent ainsi à la considérer, bien plus qu'une description fidèle, comme un discours de légitimation à l'égard des pouvoirs publics et des autres institutions d'enseignement supérieur.

¹ L'ouvrage est également disponible en Open Access sur OpenEdition Books à l'adresse suivante : <http://books.openedition.org/lesbelleslettres/120> (consulté le 13 avril 2018).

Dans sa seconde contribution à l'ouvrage, Wolf Feuerhahn étudie l'influence d'Ernest Renan sur cette autodéfinition du Collège de France (p. 114-119). Bien avant d'y être élu professeur une première fois en 1862, et à nouveau en 1870, puis d'en être l'administrateur de 1883 à 1892, Renan avait caractérisé la singularité du Collège de France par la nécessité d'y enseigner « non les branches de la Science qui sont faites, mais celles qui sont en voie de se faire » (p. 17). Après le départ de Renan, l'institution ne cessera plus, jusqu'à aujourd'hui, de réactiver et de brandir cette formule comme symbole de son identité. Plus d'un demi-siècle plus tard, Lucien Febvre reprend cette autodéfinition, lors d'une assemblée des professeurs de 1951, et propose même de remplacer la devise historique de l'institution, *Omnia Docet* – tout enseigner – qui figure sur les armoiries du Collège depuis 1699 (p. 18, note 11), pour l'adapter à ce qu'il considère être désormais la réalité de l'institution, *Nova Docet* – enseigner la nouveauté. Il poursuit alors : « Il n'enseigne, il ne doit enseigner, notre Collège, que ce qui ne s'enseigne point ailleurs » (p. 18-19). Le Collège de France s'auto-définit donc par contraste avec les autres institutions d'enseignement supérieur (françaises et étrangères), et en particulier avec les facultés de l'Université de Paris. Les professeurs du Collège présentent ainsi collectivement leurs enseignements comme une alternative aux savoirs enseignés ailleurs, notamment à la Sorbonne.

À la lumière de cet ouvrage collectif, il est possible de résumer le discours historiographique interne du Collège de France, développé depuis le dernier tiers du XIX^e siècle, par trois caractéristiques :

- le renouvellement constant des savoirs enseignés, grâce à la pratique de libre transformation des chaires et de leurs intitulés ;
- la stabilité dans le temps de cette pratique de libre transformation des chaires, symbole de l'institution et de son autonomie depuis sa fondation en 1530 ;
- la nouveauté, l'originalité, voire l'hétérodoxie, des savoirs enseignés par rapport à ceux professés dans les facultés universitaires.

Or, les différentes contributions de l'ouvrage permettent d'établir une distance critique vis-à-vis de ce discours autochtone du Collège, en apportant un éclairage contrasté sur chacune des trois caractéristiques évoquées. Commençons par le renouvellement constant des savoirs enseignés. Dans le livre, les exemples de chaires dont l'intitulé reste identique pendant plusieurs siècles abondent, certaines chaires étant même parfois qualifiées, au sein du Collège, de « fondamentales » (p. 159-160). On peut ainsi citer les chaires d'hébreu, de grec, de philosophie grecque et latine, d'éloquence latine, de médecine, d'anatomie, ou encore de mathématiques. L'intitulé de chaire « Mathématiques » parvient même, comme le montre Hélène Gispert, à se maintenir inchangé pendant quatre siècles, de 1540 à 1941 (p. 325).

Concernant l'idée que la pratique de la libre transformation des chaires est constitutive de l'identité du Collège depuis sa fondation, la contribution de Jeanne Peiffer montre qu'il n'en est rien, et souligne la remarquable stabilité des chaires et de leurs intitulés de 1530 au milieu du XVIII^e siècle (p. 77-105). D'ailleurs, loin d'être une pratique revendiquée par l'institution elle-même, la possibilité de transformation des chaires est imposée au Collège de France, alors exsangue financièrement, par l'Université de Paris, à l'occasion de lettres patentes de 1773, qui intègrent le Collège à l'Université. La responsabilité de la transformation éventuelle d'une chaire relève alors de la Maison du roi, même si les professeurs peuvent présenter des requêtes en ce sens (p. 91-95).

En 1873, le Collège modifie substantiellement son règlement pour faciliter les transformations de chaires. Le nouveau règlement institue alors une procédure en deux étapes, lorsqu'une chaire est déclarée vacante. D'abord, l'assemblée des professeurs doit décider du maintien ou de la transformation du titre de la chaire concernée. Ensuite, lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée, les candidatures à la chaire sont discutées et classées. Cependant, Feuerhahn montre que ce nouveau règlement ne relève pas d'une décision interne à l'institution, mais résulte d'une volonté ministérielle, à laquelle les professeurs auraient cédé de crainte que, dans le cas d'un refus de s'y soumettre, la tutelle ministérielle n'impose désormais les nominations des professeurs du Collège (p. 113-119). À l'occasion du règlement ultérieur de 1911, qui répond à nouveau à des injonctions ministérielles (p. 122-125), la transformation des chaires devient même la règle, dans la mesure où, lors du départ d'un professeur, l'assemblée doit désormais décider à quelle chaire seront affectés les crédits ainsi libérés, sans qu'aucun privilège ne soit plus accordé au domaine de la chaire vacante sur tous les autres domaines envisageables.

C'est donc sous la contrainte politique externe que s'est instituée cette pratique de transformation des chaires, que l'historiographie interne présente pourtant comme caractéristique de l'autonomie du Collège. Plus généralement, l'ouvrage montre abondamment que, loin de jouir d'une authentique autonomie en la matière, le Collège est l'objet de pressions politiques, qui s'exercent à de multiples occasions, de l'extérieur de l'institution, sur les modalités d'organisation de ses chaires – de la part de l'Université de Paris dans les années 1770, puis du ministère de l'Instruction publique, sous le Second Empire, sous la III^e République, ou encore sous le régime de Vichy (Gispert, p. 319-320).

De façon plus quantitative, dans sa contribution, Renisio s'intéresse à l'évolution du taux de transformation des intitulés de chaires, au départ de leur titulaire, de 1800 à 2000. Ce taux reste inférieur à 20 % avant 1880, et augmente continuellement à partir de 1880 pour atteindre plus de 90 % à la fin du XX^e siècle (p. 239-240). La pratique de transformation des chaires n'a donc commencé à prendre une réelle importance

quantitative qu'à la fin du ^{xix}^e siècle, soit précisément au moment où le discours indigène correspondant se met en place.

En ce qui concerne la troisième caractéristique évoquée de l'autodéfinition du Collège de France – l'originalité revendiquée de ses enseignements à l'égard des savoirs professés à l'Université – le livre développe plusieurs contre-exemples. Contentons-nous d'en mentionner quatre :

1. Dans le cas de la médecine, aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, Rafael Mandressi met en évidence les liens intimes entre le Collège Royal et l'Université de Paris : pendant cette période, sur les quarante-quatre lecteurs royaux du Collège, quarante sont également docteurs régents de la faculté de médecine (p. 61), et leurs enseignements du Collège sont même délivrés dans les locaux de la faculté. Mandressi ajoute d'ailleurs qu'il est très difficile de détecter la moindre hétérodoxie, sur le plan doctrinal, des enseignements de médecine du Collège par rapport à ceux de la faculté (p. 71).
2. Dans la contribution de Pascale Rabault-Feuerhahn sur les intitulés comparatistes, il apparaît que la « Grammaire comparée » fait son entrée au Collège en 1864, alors que le linguiste allemand Franz Bopp a entamé la publication de sa *Grammaire comparée* dès 1833, et que cette science est enseignée à la Sorbonne depuis 1857 (p. 396-397).
3. Quand la chaire de « Psychologie expérimentale et comparée » est créée au Collège, en 1888, pour Théodule Ribot, cela fait déjà trois ans que ce dernier donne un cours de psychologie expérimentale à la Sorbonne, comme le rappellent Jacqueline Carroy, Annick Ohayon et Régine Plas (p. 482).
4. Lorsqu'est créée en 1892, au Collège, une chaire de « Géographie historique de la France » pour Auguste Longnon, cela fait déjà plus de vingt ans que les principes de cette science d'érudition sont établis, la « géographie historique » étant même enseignée à la Sorbonne depuis 1858, comme l'expliquent Olivier Orain et Marie-Claire Robic (p. 445-450).

Mentionnons aussi un point sur lequel un très grand nombre de contributions apporte un éclairage détaillé : l'articulation entre le choix des intitulés de chaires et le choix des titulaires parmi les candidats à ces chaires. Il ressort de ces travaux un fait important : en dépit de l'instauration en 1873 d'une procédure en deux étapes, officiellement bien distinctes – d'abord la discussion sur le titre des chaires, puis la discussion ultérieure sur les candidats – il apparaît que c'est avant tout le candidat qui compte, dans les décisions des assemblées des professeurs. En réalité, un intitulé n'est jamais choisi sans candidat en tête, que celui-ci soit nommé explicitement lors des débats ou seulement suggéré par la description précise du profil pressenti pour le poste (p. 177-181). Au moins autant qu'une politique de chaires, l'ouvrage met donc

en évidence une politique de profils et de caractéristiques des savants sélectionnés pour exercer leurs activités d'enseignement et de recherche au Collège de France. D'ailleurs, un grand nombre des leçons inaugurales² prononcées par les professeurs nouvellement élus au Collège illustre remarquablement l'écart entre la pratique réelle et la logique officielle de prééminence du titre de la chaire sur l'identité de son titulaire. En effet, lors de cette leçon, l'impétrant consacre souvent une partie de son exposé à la justification intellectuelle de l'intitulé de sa chaire (Feuerhahn, p. 19, 26, 33 ; Rabault-Feuerhahn, p. 431), alors que ce n'est officiellement pas lui qui l'a choisi.

Ainsi, du point de vue de la hiérarchisation entre le choix de l'intitulé de la chaire et celui de son titulaire, on peut dire que l'usage du Collège de France est intermédiaire entre celui de l'Université, où le titre de la chaire préexiste généralement à son titulaire (Waquet, p. 178), et celui d'autres institutions savantes, où c'est le candidat lui-même qui propose le titre de son enseignement, au moment même de sa candidature, et où le candidat et le titre de sa chaire sont donc officiellement choisis conjointement. Pour ce dernier cas de figure, on peut penser à la procédure actuelle de recrutement des enseignants-chercheurs de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). En effet, selon cette procédure, l'EHESS recrute chaque année des « enseignants-chercheurs en sciences sociales », et le titre du projet de recherche et d'enseignement du candidat devient, « en cas de recrutement, l'intitulé de la chaire du nouvel enseignant-chercheur³ ».

S'appuyant principalement sur les archives de l'institution, l'ouvrage propose donc une histoire du Collège de France du point de vue de ses propres acteurs. Cette homogénéité des sources mobilisées et des acteurs étudiés contribue à la cohérence de l'entreprise, mais en dessine peut-être une limite. En effet, il serait intéressant d'en savoir plus sur la position des autres acteurs de l'enseignement supérieur vis-à-vis du Collège, et sur l'évolution historique de cette position. Par exemple, la notion de « prestige » du Collège de France est parfois abordée dans l'ouvrage, mais le lecteur a du mal à savoir comment cette image prestigieuse apparaît, et évolue, dans les discours des acteurs extérieurs au Collège. De même, le Collège se définit presque toujours par rapport aux autres institutions savantes, dont il comblerait les lacunes (p. 352). Plus généralement, le Collège se dit, et se vit, en concurrence avec d'autres institutions savantes : l'Université allemande, l'Institut de France et ses académies, ou encore, et surtout, l'Université de Paris. Or, dans le livre, les interactions du Collège avec la Sorbonne ne sont analysées en profondeur que pour l'époque moderne, dans les contributions de Mandressi et de Peiffer. Il serait sans doute pertinent d'étudier

² L'article (Waquet, 2010) propose une analyse détaillée des leçons inaugurales du Collège de France, de 1949 à 2003.

³ Cette procédure est notamment décrite dans le document intitulé « Candidater à l'EHESS pour une maîtrise de conférences ou une direction d'études », accessible à l'adresse suivante : https://www.ehess.fr/sites/default/files/annonces_rh/fichiers/vademecum_candidats_2018.pdf (consulté le 18 avril 2018). Il est précisé dans ce document que « les postes ne sont pas prédéfinis sur le plan disciplinaire ou thématique ».

également les modalités selon lesquelles la Sorbonne se définit et interagit avec le Collège de France au cours des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles. De fait, l'Université de Paris est omniprésente dans les discours internes du Collège, et en toile de fond de l'ensemble de l'ouvrage, mais cette institution constitue en partie une tâche aveugle de ce travail collectif⁴, tout au moins en ce qui concerne les pratiques de chaires qu'elle développe et les discours qu'elle produit à l'égard du Collège de France.

Dans un même ordre d'idée, il serait certainement fertile de s'intéresser à une autre institution savante : l'École pratique des hautes études (EPHE), fondée en 1868 par Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de Napoléon III. Bien que les auteurs de l'ouvrage n'aient pas trouvé, dans les archives, de trace d'une rivalité entre le Collège et l'EPHE (Feuerhahn, p. 121, note 30), cette dernière a « joué le rôle de pourvoyeuse de philologues et d'historiens pour le Collège de France » (Feuerhahn, p. 44). Il serait donc sans doute intéressant d'étudier, dans une perspective proche de celle développée dans l'ouvrage présenté ici, les procédures de recrutement de l'EPHE, notamment de sa VI^e section (« Sciences économiques et sociales »), créée en 1947, ou encore de l'EHESS, qui lui succède en 1975⁵. Les discours internes à ces institutions feraient peut-être apparaître des comparaisons, explicites ou pas, avec les pratiques du Collège de France.

Emanuel Bertrand

Centre Alexandre-Koyré, UMR 8560 (CNRS/EHESS/MNHN) ; ESPCI Paris ;
Université de recherche PSL

Bibliographie

Backouche, I. et **Topalov**, C. (éd.), 2008, *Vingt ans d'élections à l'École des hautes études en sciences sociales (1986-2005). Synthèse des résultats d'enquête*, Paris, EHESS.

Charle, C., 1994, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Seuil.

Waquet, F., 2010, « Hommage académique et généalogie du savoir : les leçons inaugurales au Collège de France (1949-2003) », dans id., *Respublica academica. Rituels universitaires et genres du savoir (xvii^e-xxi^e siècle)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 101-122.

⁴ Même si l'ouvrage en question ne concerne pas la question des rapports avec le Collège de France, on trouvera une analyse en profondeur de l'Université française sous la III^e République dans Charle, 1994.

⁵ Isabelle Backouche et Christian Topalov ont dirigé un rapport interne de l'EHESS sur les élections des enseignants-chercheurs dans cette institution, de 1986 à 2005 (Backouche et Topalov, 2008). Ce rapport est accessible à l'adresse suivante : http://olivier.godechot.free.fr/hopfichiers/rapport_elections_ehess.pdf (consulté le 13 avril 2018). Notons toutefois que ce rapport ne s'intéresse pas aux intitulés des chaires correspondantes.